



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE

DOSSIER DE PRESSE

Merçi



POUR VOTRE

SOUTIEN

A LA MISSION



DE

l'Eglise



Le Denier

SOMMAIRE

LES RESSOURCES DES DIOCÈSES

- Après le choc 2020, où en sommes-nous ?
- Où vont les dons des fidèles ?
- La lutte contre les abus sur mineurs et l'indemnisation des personnes victimes : un dispositif spécifique

01

CAMPAGNE 2021

- L'affiche
- Une déclinaison digitale
- Un plan média pour accompagner la diffusion de la campagne
- Des cartes Denier

02

CONTACTS PRESSE

CONTACTS

CAMILLE GIRAUDET

Chargée de communication et relations médias

Tél : 06 26 12 65 07

Mail : camille.giraudet@cef.fr

VIRGINIE TOPCHA

Responsable Réseaux et Médias

Tél : 06 23 02 96 94

Mail : virginie.topcha@cef.fr



[@eglisecatho](#) [@eglise-medias](#)



[@eglisecatho](#)



[Église catholique en France](#)



[Conférence des évêques de France](#)



“

Au jour de notre baptême, nous avons tout reçu. Et quand Dieu donne, il nous rend capables de donner à notre tour. C'est pourquoi je crois en la générosité des catholiques.

Malgré les épreuves ou les déceptions, j'invite chacun à regarder son histoire comme une succession de dons, ce qui vient de Dieu et ce qui passe aussi par nos mains. Les dons qui seront faits pour nos paroisses prendront place dans cette histoire sacrée.

Merci de permettre à d'autres personnes de rencontrer Dieu, de recevoir le baptême, de communier au Christ, de se ressourcer dans la force de l'Esprit Saint. Par ces dons au Denier, les fidèles partagent leur joie d'être chrétien.

MERCI !

”



Mgr Denis Moutel

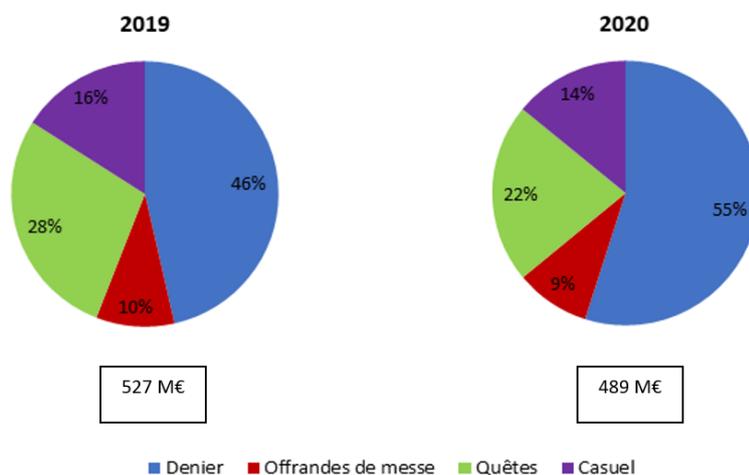
Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier

Président du du Conseil pour les Affaires Économiques, Sociales et Juridiques de la CEF



I. LES RESSOURCES DES DIOCÈSES

L'Église ne vit que de dons. Ses quatre ressources courantes sont le denier (et les campagnes thématiques) et les trois ressources liées à la liturgie : quêtes, offrandes de messe, casuel (baptêmes, mariages, funérailles).



En 2020, le total de ces 4 ressources s'est élevé à 489M€, en recul par rapport à 2019 (527 M€).

1. APRÈS LE CHOC 2020, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

a. Le choc des interdictions et des restrictions du culte

2020, ce sont les **églises totalement fermées** pendant le premier confinement, puis ouvertes mais sans rassemblement possible, puis accessibles à un **nombre limité de fidèles** notamment pendant le second confinement. De très nombreuses célébrations ont dû être reportées (baptêmes, mariages, communions).

Or trois des quatre ressources courantes de l'Église sont des offrandes associées à des célébrations liturgiques ; elles représentaient en 2019 plus de la moitié des ressources venant des fidèles, hors legs (54%) :

- La quête, lors des messes dominicales et des grandes fêtes, qui permet aux fidèles de s'associer par leur don financier au geste d'offrande du pain et du vin pour l'eucharistie,
- Le casuel, offrande faite par les familles qui demandent un baptême, un mariage, des funérailles,
- Les offrandes versées par des fidèles qui demandent à ce qu'une messe soit célébrée à une intention particulière.

Les sanctuaires ont été encore plus durement atteints, totalement fermés la majeure partie de l'année.

b. La mobilisation

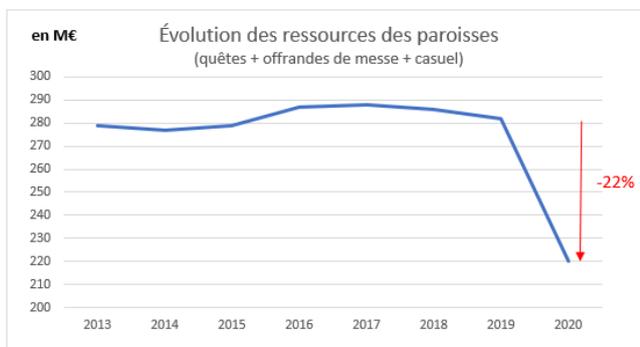
Partout, les paroisses et les diocèses se sont mobilisés pour rejoindre les fidèles et leur permettre de vivre leur foi et de célébrer ensemble sous d'autres formes, notamment par des messes diffusées sur les réseaux sociaux. Des veillées de prière, des partages d'évangile se sont organisés en visio conférence. Des pèlerinages virtuels ont eu lieu. Les parents ont été accompagnés pour vivre des temps de catéchèse et de prière avec leurs enfants.

De nombreux fidèles se sont aussi associés à des actions de solidarité mises en place localement : prendre soin de personnes isolées en leur téléphonant régulièrement, organiser des points de distribution alimentaire, participer à des maraudes pour accompagner les plus précaires, etc. Autre exemple : les services d'aumônerie dans les hôpitaux et les prisons ont été maintenus autant que les restrictions l'ont permis.

Des initiatives ont aussi été prises pour que les fidèles puissent continuer à verser leurs offrandes, avec la mise en place d'un site national de **quête en ligne**, avec l'utilisation renforcée d'applications en ligne, avec des initiatives plus locales comme des tirelires pour la quête. Des propositions ont été faites pour des offrandes de messe en ligne.

I. LES RESSOURCES DES DIOCÈSES

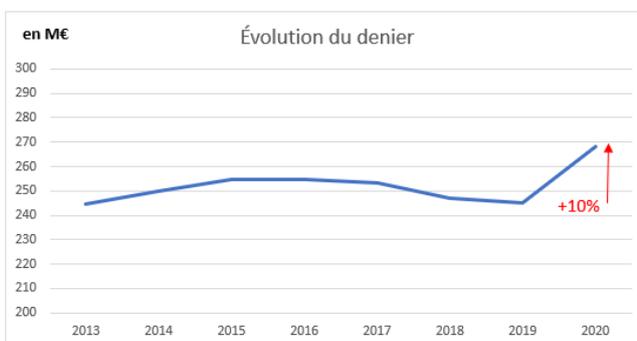
c. Un impact financier amorti



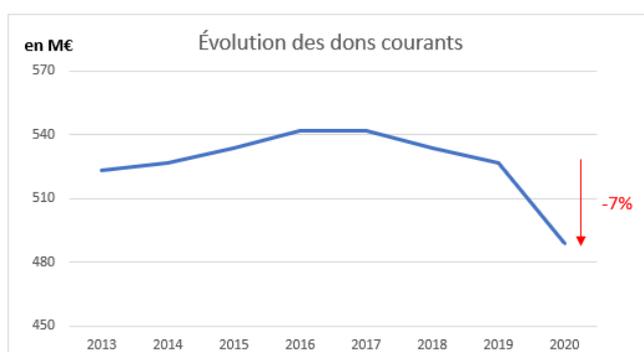
La perte pour les paroisses, sur les trois ressources associées à des célébrations liturgiques, avait été estimée à un tiers de leurs ressources, soit - 90M€. Grâce à la mobilisation de tous, grâce au site de quête en ligne (qui a permis de collecter 2.2M€), grâce à la grande générosité des fidèles qui ont augmenté volontairement leur offrande de quête lorsque les messes ont repris, la perte a été limitée à -62M€. Ce **recul de -22%** est néanmoins très marqué.

Cette générosité s'est aussi largement manifestée dans le don au denier que font les catholiques, qui a progressé de +25M€, soit près de +10%.

Ce rebond du denier, qui était en recul depuis 2017, est la réponse des fidèles à l'**appel inédit** adressé au **printemps 2020 et repris à la fin de l'année** : il s'agissait en effet de limiter au maximum la perte pour permettre aux paroisses de reprendre toutes leurs activités et en initier de nouvelles, pour rejoindre notamment ceux qui sont plus particulièrement touchés par cette crise et ceux qui cherchent à donner un nouveau sens à leur vie.



Merci à tous les donateurs qui ont permis, par leur générosité aux multiples formes, de contenir la baisse des 4 ressources courantes de l'Église à -45M€, soit -7%.



d. En 2021

En cette fin d'année 2021, les inquiétudes restent nombreuses :

- La crise sanitaire s'est poursuivie et les églises n'ont pas pu, à certaines périodes, retrouver leur capacité d'accueil habituelle
- De nombreux fidèles, âgés, fragilisés par la crise et inquiets devant la circulation persistante du virus, ne sont pas revenus les dimanches
- Le rebond du denier constaté l'an passé n'a pas permis d'enrayer la baisse du nombre de donateurs : leur nombre a encore diminué de près de -3% en 2020 (-35% en 12 ans).

I. LES RESSOURCES DES DIOCÈSES

Dans ce contexte, restaurer les finances des paroisses reste un défi, et il ne sera pas facile de retrouver le niveau des quêtes, offrandes de messe et casuel de 2019.

Aussi, plus que jamais en cette fin d'année, l'Église catholique se mobilise. Il s'agit de **consolider le rebond du denier** pour que l'Église ait les moyens de sa mission : être présente pour annoncer, célébrer, servir, et porter le message d'Espérance et de salut du Christ Jésus.

En ce mois de décembre essentiel pour la collecte (25 à 30% des dons de l'année), tous les diocèses ont programmé des actions particulières auprès de leurs donateurs, mais aussi auprès de tous les fidèles et des catholiques.

Ces actions vont être, comme ces dernières années, appuyées au plan national par une communication volontairement originale, axée sur l'**expression de la gratitude de l'Église** pour tous les dons déjà reçus et encore à venir.

C'est l'occasion de rappeler que tout don à l'Église porte un sens spirituel fort pour les chrétiens : par leur don, ils reconnaissent qu'ils ont tout reçu de Dieu : « Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir », dit saint Paul (Ac 20, 35).

En 2021, les donateurs qui sont imposables sont appelés à **donner davantage** en s'appuyant sur un nouveau dispositif fiscal pour les associations culturelles, dispositif voté dans la loi de finance rectificative le 19 juillet dernier, portant la **déduction à 75%** dans la limite de 554€.

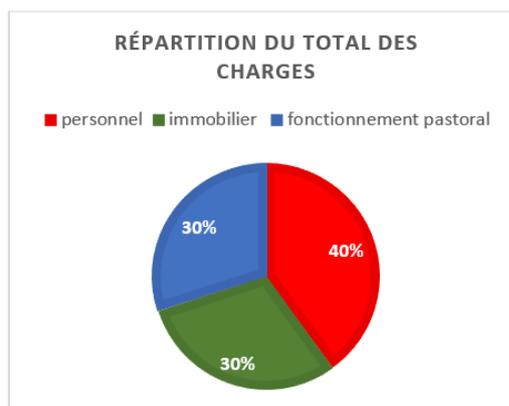
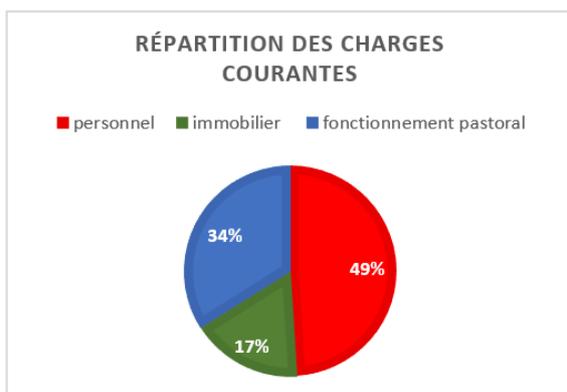
2. OÙ VONT LES DONS DES FIDÈLES ?

a. Trois grandes catégories de dépenses

Les dons des fidèles (490 M€ en 2020) financent exclusivement les charges de fonctionnement courant des paroisses et des diocèses. Ces charges courantes s'élèvent à 625 M€ (en 2020).

Parmi celles-ci figurent principalement :

- Les **traitements** des prêtres (13 846 prêtres en 2020) et les **salaires** des laïcs (8700 salariés soit environ 5200 ETP) avec les **charges sociales** afférentes qui représentent 49 % des charges courantes (et 40 % du total des charges) ;
- Les **charges** de maintenance (entretien, chauffage, mise aux normes, travaux courants) de l'**immobilier d'usage pastoral** (églises, salles paroissiales, patronages, logement des prêtres) en constituent 17 % (avec les charges d'amortissement 30% du total des charges) ;
- Les dépenses de **fonctionnement** (déplacements, reprographie, fluides...) et d'action pastorale (catéchèse, pèlerinages, communication...) représentent le solde, soit 34 % (30 % du total des charges).



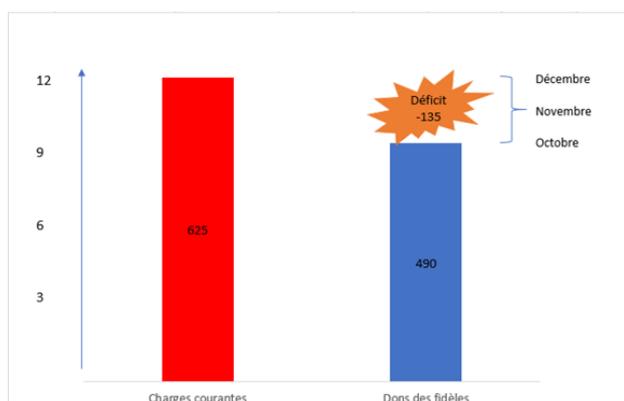
I. LES RESSOURCES DES DIOCÈSES

b. Des dons entièrement consacrés à la mission de l'Église

Les dons des fidèles sont consacrés exclusivement à la mission, à savoir :

- au fonctionnement des paroisses pour ce qui est des ressources paroisses (quêtes, casuel, offrandes de messe) ;
- au fonctionnement des services du diocèse et aux dépenses que celui-ci prend en charge, pour ce qui est de l'utilisation du denier (et autres campagnes).

Selon les diocèses, la répartition des charges entre les paroisses et le diocèse peut varier (exemple : traitement des prêtres, maintenance de l'immobilier) et la répartition des ressources paroisses et du denier (et autres campagnes) peut aussi évoluer.



Ce qui est clair dans la quasi-totalité des diocèses, c'est que :

- Les dons courants des fidèles ne sont pas suffisants pour couvrir les charges courantes des diocèses et des paroisses (490 M€ versus 625 M€) ;

Même majorés d'autres apports (tels que les frais d'inscription ou les troncs et cierges), ils restent inférieurs au total des charges de fonctionnement des diocèses et des paroisses.

c. À partir d'octobre, l'Église ne vit plus que de ressources exceptionnelles

Les dons des fidèles permettent donc aux diocèses et paroisses de fonctionner jusqu'à fin septembre. A partir d'octobre, les dons des fidèles ont été épuisés.

Le déficit de fonctionnement (145 M€ d'écart entre les charges et les ressources) n'est couvert que grâce aux

- Produits financiers et immobiliers nets des frais financiers (20 M€ en 2020),
- Cessions d'actifs immobiliers (30 M€ en 2020),
- et surtout aux legs (plus de 100 M€ en 2020).

Mais les legs et les cessions d'actifs (qui diminuent les réserves) sont des ressources exceptionnelles qui devraient financer des investissements et des projets pastoraux et non pas couvrir les **déficits** de fonctionnement qui caractérisent **95 % des diocèses**.

C'est pourquoi tous les diocèses sont engagés dans des efforts de révision et de **diminution de leurs dépenses** avec l'objectif de réduire leur déficit de fonctionnement puis **d'équilibrer** dès que possible **leur budget**.

Pour ce faire, il importe aussi de **valoriser et de dynamiser les dons des fidèles**.

Tel est le sens de cette campagne de fin d'année qui vise à souligner l'implication essentielle de tous les donateurs pour la vie de l'Église en leur adressant **un grand Merci** !

3. LA LUTTE CONTRE LES ABUS SUR MINEURS ET L'INDEMNISATION DES PERSONNES VICTIMES : UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE

Pour permettre la mise en œuvre de leurs décisions de mars puis de novembre 2021, les évêques ont suscité la mise en place d'un fonds de dotation, le fonds SELAM.

Créé par seize fondateurs en mai, le fonds SELAM a été enregistré comme fonds de dotation en juillet 2021. Il a pour objet de collecter des apports qui lui sont faits à titre gratuit et irrévocable pour financer les mesures de lutte contre la pédophilie et de reconnaissance et réparation pour les personnes victimes au sein de l'Église catholique. C'est le fonds SELAM qui réglera les indemnisations des personnes victimes qui en feront la demande auprès de l'instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (INIRR), au terme de l'instruction que cette instance conduira.

Les évêques se sont engagés à abonder le fonds SELAM selon la nécessité en se dessaisissant de biens immobiliers et mobiliers de la conférence et des diocèses. Pour ce faire, ceux-ci réduiront les réserves de sécurité dont ils peuvent disposer dans leurs différentes structures. L'objectif est que le fonds SELAM puisse être doté de 20 M€ au début de 2022 pour que la mise en œuvre des décisions de 2021 puisse démarrer.

Comme ils s'y étaient engagés, les évêques ont été les premiers à contribuer à titre personnel au fonds SELAM. Les apports de diocèses sont en cours. Vu l'importance de la dotation à réunir, ces apports nécessitent de consulter les instances des structures sollicitées (conseil diocésain aux affaires économiques, conseil d'administration, collège des consultants etc.) et d'obtenir les accords nécessaires. Ce processus est en bonne voie : le fonds enregistre des premiers versements et des promesses de contribution.

Dans le respect des engagements pris et des règles en vigueur (recours à un fonds de dotation ad-hoc, aucun prélèvement sur les dons des fidèles), l'Église met en œuvre ce qu'elle a décidé et sera au rendez-vous dès début 2022.

Sous l'impulsion des évêques, une campagne de communication nationale a lieu depuis 2017 en fin d'année.

LA CAMPAGNE DE FIN D'ANNÉE 2021

- **L'AFFICHE**

L'affiche 2021 de la campagne "Merci" du Denier s'inscrit dans la ligne graphique de ces quatre dernières années. Cette année, le visuel reste le même : une continuité voulue pour favoriser sa reconnaissance par les donateurs.



The image shows a poster for the 'Merci' campaign. The text on the poster reads: 'Merci POUR VOTRE SOUTIEN A LA MISSION DE l'Eglise'. Below this, there is a logo for 'Le Denier' and the text 'COLLECTE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE' and 'Donnez sur denier.catholique.fr'. A callout box points to a specific graphic element on the poster, which is a red icon of a hand holding a coin, with the text 'jusqu'à 75% NOUVELLE DÉDUCTION FISCALE' and 'Et si vous donniez davantage à l'Église?'.

Nouveau !

jusqu'à 75% NOUVELLE DÉDUCTION FISCALE

Et si vous donniez davantage à l'Église ?

Pour rappel, depuis le 2 juin 2021 et jusqu'au 31 décembre 2022, l'état a augmenté le taux de déduction des dons en faveur des cultes d'une manière générale. La déduction fiscale est ainsi passée de 66 % à 75% dans la limite d'un cumul de don de 554 €/an .
Une occasion d'encourager les fidèles aux dons.

II. LA CAMPAGNE 2021

• LA LANDING-PAGE DENIER.CATHOLIQUE.FR

Accueil » Denier de l'Eglise (2021)

Merci POUR VOTRE SOUTIEN A LA PRIERE DE L'Eglise

L'Eglise catholique assure ses missions grâce à la générosité des fidèles : depuis 1905, la première de ses ressources est le Denier de l'Eglise, cette contribution financière versée annuellement par les catholiques à leur diocèse et destinée à assurer la vie matérielle des pasteurs.

Je donne au Denier

Nous croyons en une Eglise qui accueille, qui aime, qui célèbre, qui rassemble.

Conseils

LE DENIER, CA RESTE A GARDER ?

Le Denier n'est pas un don comme un autre. Son sens est lié à la dîme d'Abraham et à l'offrande au temple. Nous pourrions l'appeler la « dîme de gratitude » ou « la dîme au temple ». Jésus a lui-même versé l'offrande au temple et il a signalé toute l'importance de ce qui faisait la venue qui mettait dans la terre du temple. Parce que tout nous est donné, nous prions la bonté tout donner en retour à l'Eglise, qui est le temple de Dieu. C'est aussi un signe de communion avec tous ceux qui forment l'Eglise, un signe d'appartenance. Le Denier, qui est la première des ressources de l'Eglise en France, représente 244 millions d'euros, soit environ 45 % de l'ensemble des dons couvrant que nous collectons.

Quelles sont les cinq principales ressources de l'Eglise catholique ?

Quel est l'usage théologique du denier ?

La situation des finances en 2019-2020

Épisode 2 | Le don, source de joie

Déjà il donne pour le denier. Et vous ?

Je donne au Denier

“ Malgré les épreuves ou les déceptions, chacun est invité à regarder son histoire comme une succession de dons, ce qui vient de Dieu et ce qui passe aussi par nos mains. Les dons faits pour nos paroisses prennent place dans cette histoire sacrée. ”

Mr Denis Moulin,
Evêque de Saint-Brieuc-Tréguier
et Président du Conseil pour les Affaires Economiques, Sociales et Juridiques de la CEF

• UNE DÉCLINAISON DIGITALE

NOUVEAUTÉ 2021

Des podcasts

Histoire(s) de don(s), le podcast sur le sens chrétien du don

Depuis le 2 décembre, une série de 4 podcasts est diffusée sur la page denier.catholique.fr et sur une grande partie des plateformes de streaming.

Pendant l'Avent, temps de préparation au don que Dieu a fait de son fils pour l'humanité, redécouvrons le sens spirituel du don à travers des témoignages de personnes au service de la mission de l'Église. 4 épisodes produits par la CEF et conçus par Altériade.

Ces podcasts autour de la dimension spirituelle du don seront relayés au cours du mois de décembre via les réseaux Église Catholique (site Internet et réseaux sociaux).

NOUVEAUTÉ 2021

Une nouvelle version en 2021 de la landing-page "denier.catholique.fr" : l'aspect graphique a été revu pour améliorer la cohérence entre l'univers de la campagne et le site eglise.catholique.fr, et fluidifier la navigation pour favoriser le don en ligne.

Un module valorisera le différentiel de déduction fiscale.

Un nouveau mode de paiement sur le formulaire de don en ligne, le virement instantané : aussi rapide qu'un paiement par carte bancaire, plus intuitif qu'un virement bancaire classique, et totalement sécurisé, il permet notamment de contourner les plafonds imposés sur les cartes bancaires.



II. LA CAMPAGNE 2021

Sur les réseaux sociaux

Des bannières web aux formats variés

Tandis que le site internet de La Vie se pare d'une bannière en haut de sa page d'accueil, Famille chrétienne et La Croix ont choisi d'insérer ce visuel "Merci" dans leur newsletter.

Le site des journaux paroissiaux dispose quant à lui du visuel en format pop-up, qui s'affiche à l'ouverture de la page d'accueil.

En vidéo

Une première vidéo de 50 secondes se veut inspirante et invitera l'internaute à participer à la collecte du Denier. En cliquant, l'internaute sera redirigé vers la page de la campagne. Il pourra alors procéder à un don en ligne.

Notre objectif : atteindre une visibilité maximum de la vidéo auprès d'un public « proche » dans un contexte plus large.

Une seconde vidéo en version plus courte de 30 secondes, plus adaptée au format des réseaux sociaux, est aussi disponible.

• UN PLAN MÉDIA POUR ACCOMPAGNER LA DIFFUSION DE LA CAMPAGNE DENIER

Du print

La campagne du Denier sera visible dans les supports print des hebdomadaires catholiques de Noël : Numéro du 16 au 22 décembre : La Vie, Pèlerin et Famille chrétienne

Le visuel de la campagne sera proposé aux diocèses pour un relai local en paroisse.

Un spot radio

Comme depuis 2017, la campagne Denier s'accompagne d'un spot radio qui sera diffusé à partir de mi-décembre sur les ondes. Ce spot devrait pouvoir être entendu sur les radios suivantes : Europe 1, Radio Classique, RTL, Radio Notre-Dame, RCF et le réseau RCA (Radios Chrétiennes Associées), RMC et France Inter.

• DES CARTES DENIER

Disponibles depuis plusieurs années, les diocèses pourront proposer trois cartes au format 74x105cm. Chaque carte propose un message sur le Denier.

